

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

RAPPORT ANNUEL



2023
-2024

Table des matières

| | |
|-----------|--|
| 3 | Mot de la présidente |
| 4 | Mot du directeur général |
| 5 | Mission, vision & valeurs |
| 6 | Conseil d'administration |
| 7 | Équipe |
| 8 | Tables de concertation régionales & Comités |
| 12 | Activités & événements |
| 19 | Aide financière |
| 26 | États financiers audités |

MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2023 fut surtout marquée par un violent incendie qui a détruit le Monastère du Bon-Pasteur où se trouvaient notamment nos bureaux depuis 2006. L'incendie majeur du 25 mai 2023 qui a touché l'ensemble du monastère et ses multiples occupants a affecté de façon importante nos locaux ainsi que nos équipements. Heureusement, nous avons pu récupérer presque l'ensemble de nos documents sur nos serveurs informatiques, et ce, sans que les activités du Conseil du patrimoine religieux du Québec ne soient interrompues. Je tiens à remercier le ministère de la Culture et des Communications qui a fourni rapidement l'équipement et un espace temporaire afin de permettre à toute l'équipe permanente du Conseil de se réunir et d'avoir un lieu pour travailler ensemble. C'est par ailleurs avec joie que nous avons annoncé que le 1er octobre 2023 marque l'ouverture des nouveaux bureaux du Conseil dans un édifice typique de l'architecture industrielle de la fin des années 1920 qui abritait à l'origine une imprimerie sur l'avenue du Parc à Montréal.

À l'hiver 2024, le conseil d'administration adoptait son plan stratégique pour les trois prochaines années. Sa première orientation visait à augmenter substantiellement, jusqu'à doubler, le financement accordé au patrimoine religieux du Québec. Nous y travaillons! Parmi les autres actions phares annoncées, celle d'organiser des états généraux du patrimoine religieux nous semble indispensable alors que les propriétaires des lieux peinent à assurer l'entretien des lieux alors qu'en même temps l'usage culturel se raréfie. Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a acquis depuis sa fondation une connaissance nationale sur la question du patrimoine religieux et est à même d'être celui qui en assumera le leadership.

Enfin, je tiens à profiter de l'immense privilège qu'il m'est donné d'écrire ce mot pour remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration. À vous tous, membres du Conseil du patrimoine religieux du Québec, bénévoles des tables de concertation régionales et propriétaires des lieux, je vous dis un grand merci pour votre implication. Je tiens aussi à remercier son directeur général Jocelyn Groulx et sa directrice adjointe Isabelle Lortie ainsi que l'ensemble de leur équipe dont les compétences et le professionnalisme sont remarquables au bénéfice de la cause du patrimoine religieux.

Caroline Tanguay

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le 21 septembre 2023, le ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Lacombe, a annoncé que le gouvernement du Québec verse près de 35 M\$ dans les projets de restauration et de requalification de bâtiments patrimoniaux culturels à caractère religieux. Le gouvernement du Québec respecte ainsi son engagement de bonifier les investissements pour la préservation et la transformation du patrimoine à caractère religieux au Québec. Le ministre en a fait l'annonce à la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Nicolet en compagnie de Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

La sixième édition des Journées du patrimoine religieux s'est déroulée les 8, 9 et 10 septembre 2023 dans l'ensemble du Québec et 214 lieux participants ont proposé une activité, que ce soit des concerts, des conférences, des visites libres ou guidées voire même des circuits régionaux. Cette activité automnale est le résultat non seulement du leadership du Conseil du patrimoine religieux du Québec favorisant la concertation, mais aussi des différents propriétaires des lieux qui proposent et mettent en place des activités gratuites au bénéfice de l'ensemble de la population. L'objectif de ces journées est de faire connaître ces lieux d'exception qui nous entourent. Merci sincère à tous les participants de l'édition 2023 pour leur dévouement, leur intérêt et leur fidélité dans le cadre de cet événement à l'échelle du Québec.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a reçu une aide financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la mise à jour d'un guide sur les archives paroissiales et la création de capsules de formation. Un comité comprenant des représentants de BAnQ, du comité des archives du Conseil et de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec a été mis sur pied dans un esprit de collaboration visant la rédaction de cette mise à jour.

Aussi, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie a donné un avis favorable à la demande de subvention déposée par le Conseil au programme de coopération Québec-Louisiane. Le projet a pour objectif d'établir de nouveaux liens et de partager de meilleures pratiques entre les acteurs responsables de la transmission du patrimoine matériel et immatériel au Québec et en Louisiane.

Jocelyn Groulx

MISSION, VISION & VALEURS

Mission

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

Vision

Référence en matière de restauration et de mise en valeur du patrimoine religieux, le Conseil du patrimoine religieux du Québec est l'autorité reconnue en matière de réutilisation durable du patrimoine religieux et est l'interlocuteur privilégié sur cette question auprès des instances locales, régionales et nationales.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec fait converger la préservation et l'utilisation du patrimoine religieux dans un esprit de développement durable et en concertation avec les milieux.

Valeurs

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec adhère aux valeurs suivantes :

- Compétence : Offrir des services professionnels de qualité auprès des différentes clientèles ;
- Leadership : Assumer un rôle de chef de file dans la conservation, la mise en valeur et la réutilisation du patrimoine religieux ;
- Respect : Considérer les besoins et les particularités des communautés locales et des partenaires ;
- Équité : Assurer une présence dans chacune des régions et une représentation équitable à l'échelle nationale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est administré par un conseil d'administration composé de dix-huit administrateurs, dont dix administrateurs désignés par les tables de concertation régionales et huit administrateurs choisis parmi les membres actifs.

Les membres du conseil d'administration se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année 2023-2024 pour guider la direction dans le développement de l'organisation.

Caroline Tanguay - Présidente

Directrice à l'Archidiocèse de Montréal

Denis Robitaille - Vice-Président

Chargé de projet au Monastère de l'Hôpital général de Québec

James Sweeny - Vice-président

Représentant du Diocèse anglican de Québec

Yves Grondin - Trésorier

Conseiller municipal à la Ville de Drummondville

Marie-Sol Gaudreau - Secrétaire

Directrice générale au Diocèse anglican de Québec

Luc-Michel Belley

Directeur adjoint à la Ville de Saguenay

Richard Bégin

Membre de la Société d'histoire de l'Outaouais

Caroline Cloutier

Conseillère en développement culturel à la MRC de la Vallée-du-Richelieu

Jean-Marie Fallu

Président de Patrimoine 1534

Roger Lachance

Marguiller à la Fabrique de la paroisse Saint-Joseph-de-Lévis

Claude Lepage

Agent de développement culturel à la MRC de Bellechasse

Élyse Levasseur

Agente de développement du patrimoine à Culture Shawinigan

Ana Manescu

Coordonnatrice patrimoine à la Ville de Laval

Stéphan Martel

Directeur adjoint au Site historique Marguerite-Bourgeoys

Mélanie Milot

Coordonnatrice à la culture et aux communications à la MRC de Rivière-du-Loup

Luc Noppen

Professeur au Département d'études urbaines et touristiques à l'Université du Québec à Montréal

Pierre B. Paquin

Avocat au cabinet Bélanger Sauvé

Éliane Trottier

Directrice générale à Culture et patrimoine Deschambault-Grondines

ÉQUIPE

Dans le cadre de l'administration des programmes d'aide financière pour la restauration et la requalification du patrimoine religieux, l'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a accompagné plus d'une centaine de propriétaires et de promoteurs d'immeubles patrimoniaux à caractère religieux. De plus, elle a soutenu l'organisation d'événements sur le patrimoine religieux, elle a encouragé le travail de réseautage des milieux, notamment en animant des tables de concertation régionales, et elle a effectué un travail de sensibilisation et de formation auprès du personnel municipal et des élus.



Jocelyn Groulx
Directeur général



Isabelle Lortie
Directrice adjointe



Anaïs Andraud
Conseillère en patrimoine



Franck Calard
Conseiller en patrimoine



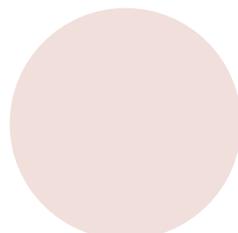
Andréanne Jalbert-Laramée
Conseillère en patrimoine
(congé de maternité)



Cameron Piper
Conseiller en patrimoine



Alicia Tremblay
Conseillère en patrimoine



Jonathan Ouellette
Stagiaire

TABLES DE CONCERTATION RÉGIONALES & COMITÉS

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation régionales regroupent de cinq à quinze membres, choisis pour leurs compétences en matière de patrimoine religieux. Elles se composent de représentants des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de gestionnaires municipaux, d'agents culturels et ruraux ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers ont un rôle d'observateur et de conseiller sans droit de vote. Dans chacune des régions du Québec, les tables de concertation diffusent l'information sur l'aide financière, analysent et priorisent les projets de restauration des biens immobiliers.

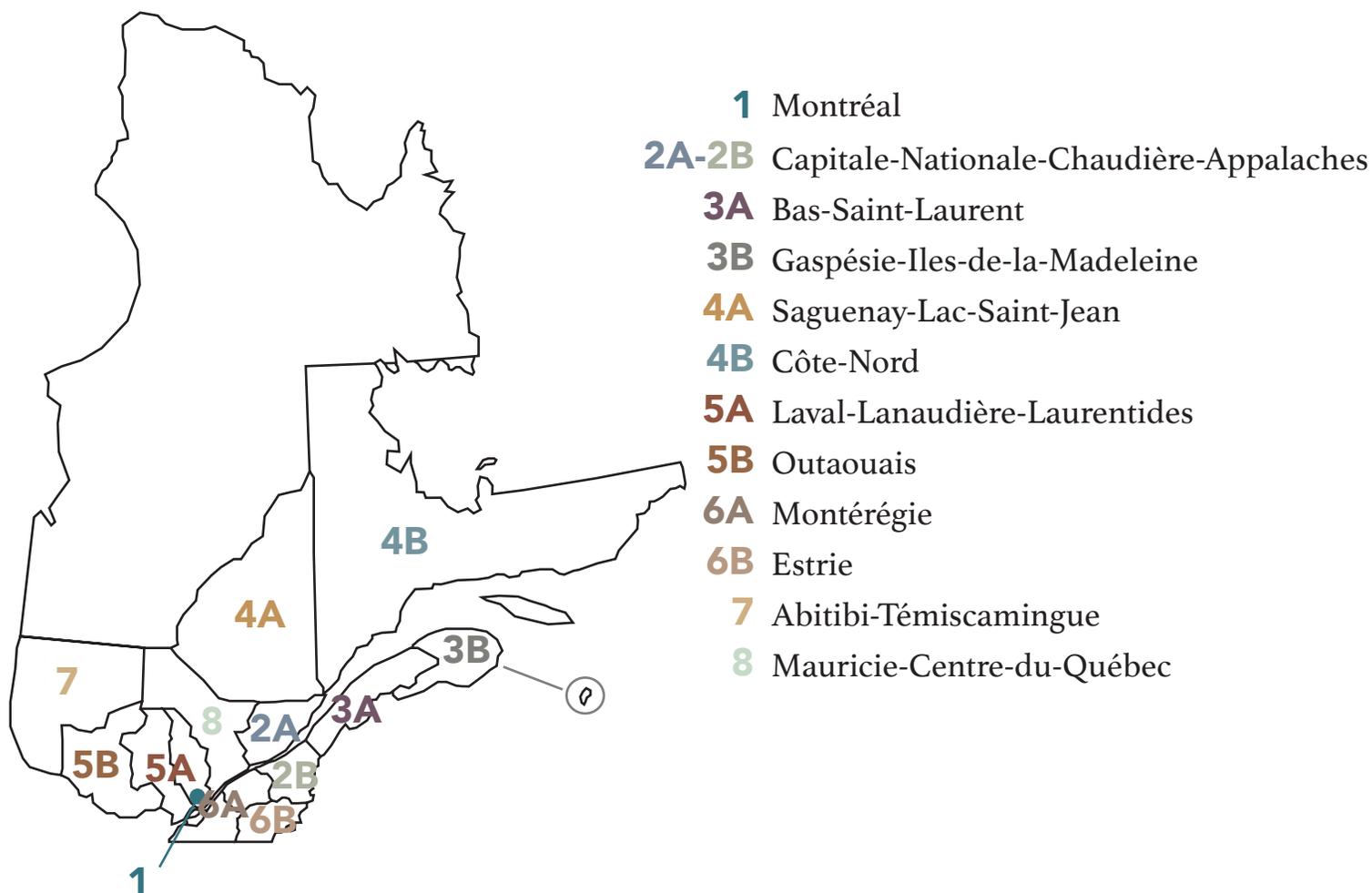


Table de Montréal (région 1)

Caroline Tanguay Présidente
Peter Bisset
Julie Boivin
Denise Brosseau
Caroline Clermont
Jean-Pierre Couturier
Youki Cropas
Paul Labonne
Steven Lapidus
Bertrand Olivier
Hélène Santoni

Table de la Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine (région 3B)

Médor Doiron Président
Léon Boulet
Marc-André DeRoy
Jean-Marie Fallu
Anne-Sophie Frémond
Janet Harvey
Gisèle Huard
Jacqueline Ritchie
James Sweeny
Marie-Hélène Verdier

Table de la Capitale-Nationale- Chaudière-Appalaches (régions 2A-2B)

Marie-Sol Gaudreau Présidente
Kathleen Allard
Annie Blouin
Gordon Brown
Pierre-André Corriveau
Claude Lepage
Martin Patrice Pelletier
Denis Robitaille
Isabelle Roy
Raphaël St-Gelais
Richard St-Pierre
James Sweeny

Table du Saguenay- Lac-Saint-Jean (région 4A)

Luc-Michel Belley Président
Myriam Blais
Simon David
Ariane Fortin
Julie Gagnon
Bernard Généreux
Richard Morrissette
Martin Simard

Table du Bas-Saint-Laurent (région 3A)

Mélanie Milot Présidente
Amélie Blanchette
Amélie Brière
Martin Patrice Pelletier
Dyno Périgny
Stéphane Pineault
Michel St-Pierre
James Sweeny
Jean-René Thuot

Table de la Côte-Nord (région 4B)

Christian Émond Président
Guy Bouchard
Claude Brassard
Hélène Girard
Stephan Kohner
Marika Savoie-Trudel

Comité des biens mobiliers et des œuvres d'art (volet 2)

Le comité des biens mobiliers et des œuvres d'art est composé d'experts en muséologie, en histoire de l'art et en patrimoine. Il est chargé d'analyser et de prioriser les projets de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial. Les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un bien mobilier patrimonial et de déterminer les travaux admissibles.

| | |
|-----------------|-----------|
| Vincent Giguère | Président |
| Andréane Beloin | |
| Joanne Chagnon | |
| Diane Joly | |
| Ginette Laroche | |
| Claude Payer | |
| Chantal Turbide | |

Comité des archives

Le comité des archives a pour but d'encourager les représentants des communautés et des traditions religieuses à assurer la pérennité de leurs archives afin d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir, notamment en soutenant les initiatives de ces représentants en matière de traitement, de mise en valeur et de conservation des documents.

| | |
|---------------------|-----------|
| Marc Lacasse | Président |
| Stéphanie Daigle | |
| Hélène Élément | |
| Cassandra Fortin | |
| Simon Fortin-Dupuis | |
| Mylène Laurendeau | |
| Stéphan Martel | |
| Josée Pomminville | |
| Jody Robinson | |
| Éric Turcotte | |

Comité des orgues (volet 2)

Le comité des orgues est composé d'organistes et de facteurs d'orgues. Il est chargé d'analyser et de prioriser les projets de restauration d'orgues. Les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un orgue patrimonial et de déterminer les travaux admissibles.

| | |
|---------------------|-----------|
| Dominique Lupien | Président |
| Andréane Beloin | |
| Chantal Boulanger | |
| Benjamin Waterhouse | |
| Martin Yelle | |
| Leslie Young | |

ACTIVITÉS & ÉVÉNEMENTS

FORUM

sur le patrimoine religieux

FORUM SUR LA PATRIMOINE RELIGIEUX 2023

La 11^e édition du Forum sur le patrimoine religieux s'est tenue à la Cité des Hospitalières à Montréal les 12 et 13 octobre 2023. Ces deux journées ont été l'occasion de tenir l'assemblée générale annuelle du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de proposer une programmation diversifiée, incluant des conférences et des visites de sites.

La première journée a débuté avec une présentation de la Cité des Hospitalières par la supérieure générale des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, le directeur général du Musée des Hospitalières et le directeur général d'Entremise, organisme qui gère et coordonne l'occupation transitoire du site. S'en sont suivies une visite de la Cité, puis une série de conférences portant sur des thèmes liés aux enjeux de la numérisation et de l'interdisciplinarité dans le cadre de la réutilisation des lieux de culte.

La journée suivante fut dédiée à des présentations liées au rôle des collectivités locales et à leurs implications pour les églises, aux enjeux de laïcité et à la présentation d'exemples d'implications locales, dans le cadre de l'entrepreneuriat collectif, de l'occupation durable et du rassemblement d'acteurs autour des enjeux de réutilisation des lieux de culte. Le Forum s'est terminé par des visites guidées proposées dans différents lieux de culte de Montréal : la synagogue Shaar Hashomayim, l'église Ascension of Our Lord, la cathédrale anglicane Christ Church, l'église unie Saint James, l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus et l'église Saint-Clément.





PRIX D'EXCELLENCE 2023

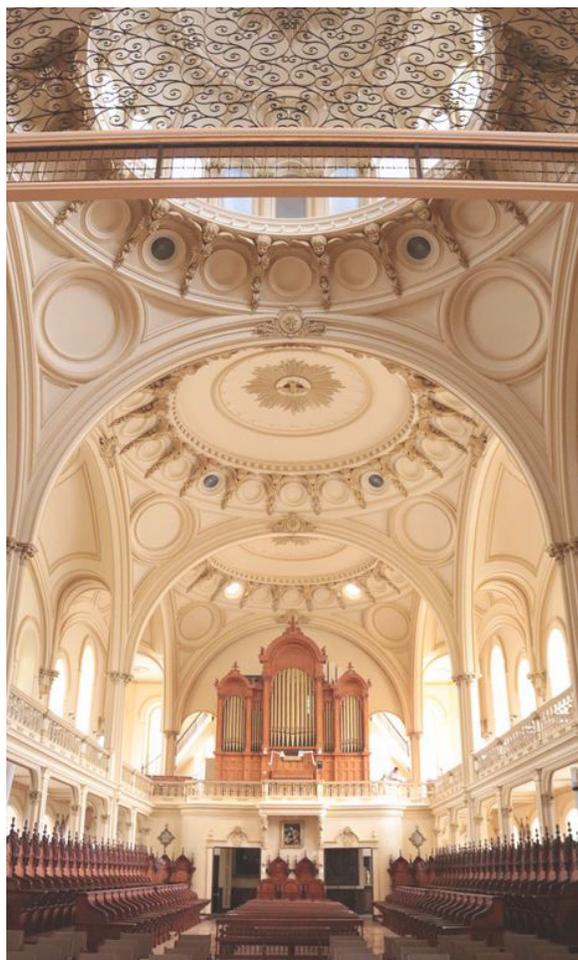
À l'occasion de son Forum, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a remis ses Prix d'excellence, saluant les initiatives et le travail de celles et ceux qui œuvrent pour mener à bien des projets soutenant le patrimoine religieux du Québec, permettant sa connaissance, sa conservation et sa mise en valeur.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec tient à féliciter les lauréats et à remercier les commanditaires des Prix d'excellence, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Banque Nationale.

Prix Restauration

PÔLE CULTUREL DU MONASTÈRE DES URSULINES

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a récompensé par le Prix d'excellence Restauration deux projets qui se sont remarquablement distingués. Le premier lauréat est la chapelle des Ursulines à Québec. Des travaux de restauration remarquables ont été effectués pour les plâtres, les surfaces, le remplacement des jubés et la stabilisation, voire la reconstitution des éléments décoratifs. Cette campagne a également permis d'enrichir la connaissance historique de la chapelle, avec la mise à jour de la documentation liée à l'édifice et à sa collection d'œuvres d'art. C'est un exemple de mobilisation qui a vu naître de belles collaborations et qui a renforcé le lien entre l'édifice, son histoire et la communauté grâce à son ouverture au public.

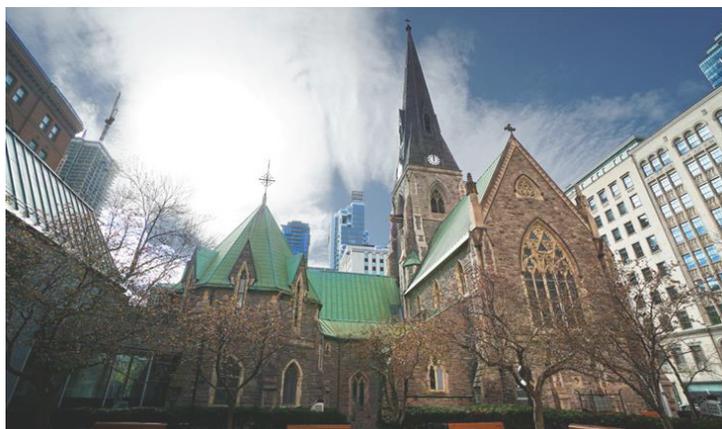


Marie-Pierre Levesque, directrice Gestion des comptes institutionnels et Opérations spécialisées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, Sophie Limoges, directrice générale du Pôle culturel du Monastère des Ursulines et Mario Lafond, architecte pour firme Lafond Côté architectes

Prix Restauration

CORPORATION DE L'ÉGLISE CHRIST CHURCH

L'autre projet lauréat du Prix d'excellence Restauration est la cathédrale Christ Church à Montréal. La cathédrale est un monument emblématique de la ville, mais sa flèche, qui domine le panorama urbain, nécessitait des travaux de restauration en urgence. La campagne de restauration entreprise pour sauver la flèche de la cathédrale est remarquable, tant par l'ampleur des travaux réalisés que par la rapidité de son exécution. Une attention particulière a été accordée à l'usage, dès que possible, de matériaux identiques à ceux d'origine.



Marie-Pierre Levesque, directrice Gestion des comptes institutionnels et Opérations spécialisées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, Bertrand Olivier, Très révérend de la cathédrale Christ Church et Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec

Mention spéciale Réutilisation

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-CÉCILE

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a également décerné une Mention spéciale pour les travaux de restauration entrepris à la basilique-cathédrale Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, afin de saluer la ténacité et les efforts de la Fabrique et de la communauté pour venir à bout d'un chantier entamé à l'automne 2015 et achevé au printemps 2023. La détérioration des parements extérieurs des deux clochers a nécessité le démantèlement du revêtement extérieur des clochers et d'une partie de la façade avec le souci de conserver les pierres et l'intégrité de la structure sous-jacente. Un chantier important et de longue haleine que le Conseil du patrimoine religieux du Québec tenait à féliciter.



Marie-Pierre Levesque, directrice Gestion des comptes institutionnels et Opérations spécialisées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, Bertrand Olivier, Très révérend de la cathédrale Christ Church et Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec

Prix Bénévole

CLAUDETTE JANELLE-ARCHAMBAULT

Par le Prix d'excellence Bénévole, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a tenu à souligner et à remercier de son implication madame Claudette Janelle-Archambault, présidente de la Fabrique de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu. Bénévole depuis des années pour la sauvegarde du patrimoine de Saint-Denis-sur-Richelieu, madame Janelle-Archambault a largement contribué aux projets de conservation et de mise en valeur du patrimoine de sa municipalité, notamment l'église, l'orgue Casavant et l'installation de modules pour faire découvrir la cloche Marguerite-Michel.



Marie-Pierre Levesque, directrice Gestion des comptes institutionnels et Opérations spécialisées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, Claudette Janelle-Archambault, présidente de la Fabrique de la paroisse Saint-Denis

Mention spéciale Bénévole

HUBERT SACY

Dans le cadre du prix d'excellence bénévole, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a également tenu à saluer l'engagement de monsieur Hubert Sacy avec une Mention Spéciale. Parmi les différents projets auxquels il a participé, son implication importante dans le cadre de la campagne de financement pour l'église Sainte-Madeleine d'Outremont a notamment permis aux tableaux de Guido Nincheri — camouflés sous une couche de peinture des années 1960 — d'être mis au jour et restaurés.

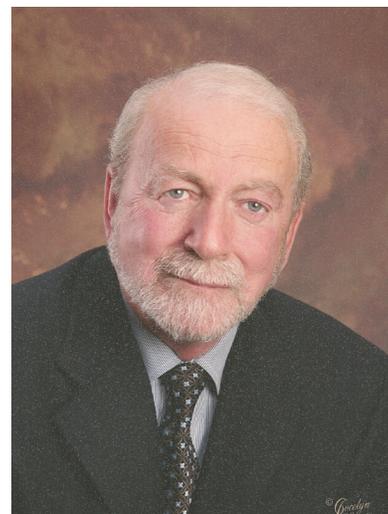


Marie-Pierre Levesque, directrice Gestion des comptes institutionnels et Opérations spécialisées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, Hubert Sacy, bénévole de la Fabrique de la paroisse Sainte-Madeleine d'Outremont, Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec

Prix Professionnel

PAUL-LOUIS MARTIN

Afin de le remercier pour son implication et son engagement professionnel au service du patrimoine, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a décerné le Prix d'excellence Professionnel à monsieur Paul-Louis Martin. Historien et ethnologue, Paul-Louis Martin s'est impliqué dans la conservation du patrimoine dès 1969 et a travaillé dans des institutions culturelles importantes de la province, occupant plus récemment le poste de professeur titulaire d'histoire de la culture matérielle à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il s'agit aussi du membre fondateur de la table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent. Auteur de plusieurs livres traitant du patrimoine religieux, Monsieur Martin a contribué à diffuser une plus grande connaissance de ce patrimoine à un large public. Ces écrits sont encore aujourd'hui des références très utilisées par les étudiants, les chercheurs et les agents du patrimoine immobilier, un peu partout au Québec.



Prix Mise en Valeur

MRC DE LOTBINIÈRE

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a remis le Prix d'excellence Mise en valeur au projet [Mémoire des clochers](#) porté par la MRC de Lotbinière. Ce projet numérique de mémoire collective se présente sous la forme de capsules informatives permettant des visites virtuelles de dix-huit églises participantes. Accessible au plus grand nombre, ce projet connaît un beau succès, et a permis de constituer une solide base iconographique de plus de 1500 détails architecturaux et des biens mobiliers, développant davantage la connaissance du patrimoine artistique du territoire.



Guillaume Côté, vice-président associé Affaire Bancaire Gouvernementale, secteur public et Communautés religieuses à la Banque Nationale du Canada, Alexandre Lemay, conseiller en patrimoine à la MRC de Lotbinière, Marie-France St-Laurent, conseillère en patrimoine (retraîtée) à la MRC de Lotbinière, Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Jocelyn Groulx, directeur général du Conseil du patrimoine religieux du Québec

Mention spéciale Mise en Valeur

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ROUYN-NORANDA

Dans le cadre du Prix d'excellence de Mise en valeur, le Conseil du patrimoine religieux du Québec tenait également à saluer l'initiative de la société d'histoire de Rouyn-Noranda par une Mention Spéciale pour son projet de visites guidées à la découverte du patrimoine religieux du Vieux-Noranda, réalisé dans le cadre des Journées du patrimoine religieux. Par la présentation d'un ensemble d'églises de dénominations religieuses différentes dans un même secteur de l'ancienne ville, la mise en contexte historique a permis de sensibiliser les visiteurs au patrimoine local et a connu un beau succès.

Prix Réutilisation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a remis le Prix d'excellence Réutilisation à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux. L'église a vu renaître son rôle communautaire avec sa transformation en centre multifonctionnel, volonté exprimée par la communauté. Dans le cadre de ce projet, l'église a bénéficié de grandes restaurations intérieures et a conservé d'importants éléments patrimoniaux caractéristiques. La bibliothèque occupe désormais les lieux, avec une salle de visioconférence et l'ajout d'une petite annexe mise à disposition pour les besoins des organismes locaux et des citoyens. Un bel exemple d'un projet de réutilisation locale et communautaire.



Guillaume Côté, vice-président associé Affaire Bancaire Gouvernementale, secteur public et Communautés religieuses à la Banque Nationale du Canada, Roger Martin, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux, Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Jocelyn Groulx, directeur général du Conseil du patrimoine religieux du Québec



JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX 2023

La sixième édition des Journées du patrimoine religieux s'est déroulée les 8, 9 et 10 septembre 2023 dans l'ensemble du Québec. Cette année, plus de deux cents lieux participants ont proposé une activité, que ce soit des visites libres, des visites guidées, des conférences, des concerts ou encore des circuits régionaux.

La riche couverture médiatique de cette année est représentative de la considération de la population pour notre patrimoine religieux. Afin d'accroître la qualité des activités et le rayonnement des Journées, le Conseil du patrimoine religieux du Québec produit une infolettre mensuelle présentant des activités de formation et des conférences.

COOPÉRATION QUÉBEC-LOUISIANE

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a reçu un avis favorable à sa demande de subvention déposée au programme de coopération Québec-Louisiane du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Le projet a pour objectif d'établir de nouveaux liens et de partager de meilleures pratiques entre les acteurs responsables de la transmission du patrimoine matériel et immatériel au Québec et en Louisiane. Des conférences données par la délégation louisianaise en visite au Québec et par celle du Conseil du patrimoine religieux du Québec en séjour en Louisiane mettront en valeur les liens entre l'histoire et les legs de ces deux territoires de l'Amérique du Nord. L'échange s'immortalisera grâce à la création d'un outil numérique qui comprendra des cartes interactives et une série de capsules vidéo mises en ligne après la réalisation du projet.

Du 6 au 13 septembre 2023, Scott Tilton et Rudy Bazenet de la Fondation Nous ainsi qu'Angélique Bergeron du Musée de West Baton-Rouge ont visité des lieux participants aux Journées du patrimoine religieux à Montréal et en Montérégie. La délégation louisianaise s'est ensuite déplacée dans les régions de la Mauricie et de la Capitale-Nationale pour visiter le musée des Ursulines de Trois-Rivières, le pôle culturel des Ursulines et le monastère des Augustines de l'Hôpital-Général à Québec, ainsi que le musée Huron-Wendat et l'église Notre-Dame-de-la-Lorette à Wendake.

Du 20 au 27 janvier 2024, la délégation du Conseil du patrimoine religieux du Québec composée de Cameron Piper, Alicia Tremblay et Franck Calard a été reçue en Louisiane par la Fondation Nous et le Musée de West Baton Rouge pour une série de visites des lieux patrimoniaux. La liste des sites visités à la Nouvelle-Orléans inclut la Place d'armes, dotée de la Cathédrale de Saint-Louis, la plus ancienne aux États-Unis, le quartier du Tremé, et le couvent des Ursulines. Ensuite, la délégation s'est déplacée à Pointe-Coupée, un des premiers sites de peuplement francophone dans le bassin du Mississippi, où elle a visité l'église Saint-François (photo ci-dessous) le moulin à sucre Alma. En longeant le fleuve, la délégation a aussi visité la plantation Laura et la plantation Destrehan, qui racontaient l'histoire des individus, libres et esclaves, qui y ont vécu et les événements historiques qui s'y sont déroulés, comme la révolte de la Nouvelle-Orléans de 1811.



Visite de la délégation louisianaise à l'Hôpital général de Québec le lundi 11 septembre 2023

WEBINAIRES

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a produit une nouvelle série de webinaires. Dans le but de rejoindre un plus grand auditoire, les webinaires seront présentés les jeudis midi et sont enregistrés pour une écoute en différé.

Identification des besoins et préparation à la requalification

Conférencier : Claude Lepage, agent de développement culturel, MRC de Bellechasse

Le patrimoine et la législation : loi sur le patrimoine culturel et statuts juridiques

Conférencier : Sylvain Lizotte, direction générale du patrimoine, ministère de la Culture et des Communications

Programme de restauration et dépôt d'une demande d'aide financière

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Rôles et pouvoirs des municipalités dans un projet de requalification

Conférencier : Pierre Paquin, avocat, Bélanger Sauvé

Programme visant la requalification et dépôt d'une demande d'aide financière

Conseil du patrimoine religieux du Québec

La gestion complexe d'un régime laïque

Conférencière : Solange Lefebvre, professeure titulaire, Université de Montréal

Journées du patrimoine religieux

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Les outils financiers en économie sociale

Conférenciers : Pauline Marcilly, analyste financier et Francis Gravel, directeur l'investissement relation Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Patrimoine religieux pour le climat; Requalifier au profit de l'environnement

Conférencière : Léa Méthé, directrice générale, Écobâtiment

PUBLICATIONS



DES ÉGLISES RÉINVENTÉES

Une nouvelle série de fiches présentant des projets exemplaires de transformation d'églises patrimoniales au Québec est [disponible sur le site du Conseil du patrimoine religieux du Québec](#). Vous pouvez en apprendre plus sur l'église Saint-Luke de Magog devenue la Distillerie Cherry River, l'église de Saint-Adrien qui accueille le Bureau Estrien de l'Audiovisuel et du Multimédia, Le Vitrail – Espace culturel qui a pris racine dans l'église Sainte-Marthe de Thetford Mines, ainsi que le centre multifonctionnel de Saint-Vallier installé dans l'église Saint-Philippe et Saint-Jacques dans la région de Chaudière-Appalaches. Ces fiches s'ajoutent aux quatre autres séries publiées depuis 2012, et ensemble, elles documentent plus de 30 cas d'églises requalifiées.



Église Notre-Dame-des-Champs

Construite en 1962-1963 dans un quartier résidentiel de Repentigny, l'église Notre-Dame-des-Champs est un objet singulier dans l'œuvre de Roger D'Astous, l'un des architectes les plus créatifs et talentueux que le Québec ait connus, mais aussi dans l'ensemble de la production architecturale de lieux de culte au Québec. Ses formes suscitent toutes sortes d'interprétations allant de la lyre du roi David à une coque de navire en passant par une burette ou encore des mains jointes en prière. Elle est également comparée, plus familièrement cette fois-ci, à une sacoche.

Ce bâtiment exceptionnel a fait l'objet d'une activité synthèse du DESS en architecture moderne et patrimoine de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) réalisée par Jonathan Ouellette dans le cadre d'un stage au Conseil du patrimoine religieux du Québec.

AIDE FINANCIÈRE



Le diacre Daniel McMahon, la présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Caroline Tanguay, le député de Nicolet-Béancour, Donald Martel, et le ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Lacombe.

Le ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Jeunesse et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de l'Outaouais, Mathieu Lacombe, annonce que le gouvernement du Québec verse près de 35 M\$ dans des projets de restauration et de requalification de bâtiments patrimoniaux culturels à caractère religieux. Le gouvernement du Québec respecte ainsi son engagement de bonifier les investissements pour la préservation et la transformation du patrimoine à caractère religieux au Québec. Le ministre en a fait l'annonce le 21 septembre à la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Nicolet en compagnie de Caroline Tanguay, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

De cette somme, 20 M\$ sont alloués au Conseil du patrimoine religieux du Québec pour la réalisation de 83 projets de restauration, dont 77 concernent la restauration immobilière et 6, la restauration de biens mobiliers et d'orgues. À cela s'ajoute, une somme de 14 M\$ destinée à la requalification de 41 bâtiments patrimoniaux religieux excédentaires, pour leur transformation vers de nouveaux usages répondant aux besoins des communautés.

Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux

Le programme contribue à la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux présentant un intérêt historique, architectural ou artistique. Le soutien aux projets vise à préserver et maintenir en bon état les biens immobiliers patrimoniaux ainsi que la préservation et la conservation des biens mobiliers, des œuvres d'art et d'orgues ayant une valeur patrimoniale sur l'ensemble du territoire du Québec.

PROGRAMME VISANT LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX

VOLET I - RESTAURATION DES BIENS IMMOBILIERS

| Région administrative | Édifice | Municipalité | Aide financière | Description des travaux |
|-------------------------|---|----------------------------|-----------------|---|
| Bas-Saint-Laurent | Presbytère Notre-Dame-des-Neiges | Trois-Pistoles | 80 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Bas-Saint-Laurent | Cathédrale de Saint-Germain | Rimouski | 720 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Bas-Saint-Laurent | Église de Saint-Pierre-du-Lac | Val-Brillant | 350 000 \$ | Restauration de la maçonnerie. |
| Bas-Saint-Laurent | Presbytère de Sainte-Luce | Sainte-Luce | 70 000 \$ | Restauration des fenêtres et des portes. |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Église de Notre-Dame-de-Laterrière | Saguenay | 200 000 \$ | Restauration des finis intérieurs. |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Cathédrale de Saint-François-Xavier | Saguenay | 175 000 \$ | Restauration des fenêtres. |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Église de Saint-Félix | Saint-Félix-d'Otis | 140 000 \$ | Restauration des fondations. |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Église de Saint-Joseph | Alma | 700 000 \$ | Renforcement de la structure de la toiture. |
| Capitale-Nationale | Cathédrale Holy Trinity | Québec | 325 000 \$ | Restauration de la maçonnerie. |
| Capitale-Nationale | Basilique-cathédrale Notre-Dame-de-Québec | Québec | 390 000 \$ | Restauration de la clôture. |
| Capitale-Nationale | Église Saint-Jean-Baptiste | Québec | 220 000 \$ | Restauration de la maçonnerie. |
| Capitale-Nationale | Église de Saint-Roch | Québec | 765 000 \$ | Restauration des clochetons et des finis intérieurs. |
| Capitale-Nationale | Église de Saint-Charles-de-Limoilou | Québec | 315 000 \$ | Restauration de la toiture et des portes. |
| Capitale-Nationale | Chapelle des Jésuites | Québec | 315 000 \$ | Restauration de la maçonnerie et des finis intérieurs endommagés par des infiltrations d'eau. |
| Capitale-Nationale | Église de Saint-Fidèle | Québec | 294 000 \$ | Restauration du parvis. |
| Capitale-Nationale | Église de Saint-Louis-de-Courville | Québec | 210 000 \$ | Restauration du parvis. |
| Capitale-Nationale | Église de Saint-Ignace-de-Loyola | Québec | 112 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Mauricie | Basilique Notre-Dame-du-Cap | Trois-Rivières | 700 000 \$ | Restauration de la maçonnerie et des escaliers d'accès. |
| Mauricie | Cathédrale de L'Assomption | Trois-Rivières | 14 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Estrie | Église Saint-James | Hatley | 128 000 \$ | Restauration du revêtement extérieur et des fenêtres. |
| Estrie | Cathédrale de Saint-Michel | Sherbrooke | 105 000 \$ | Restauration du mur de soutènement. |
| Estrie | Église de Saint-Venant-de-Paquette | Saint-Venant-de-Paquette | 385 000 \$ | Restauration des fondations. |
| Estrie | Église de Saint-Patrice | Magog | 434 000 \$ | Restauration de la toiture de la chapelle. |
| Estrie | Église de Saint-Louis-de-France | East Angus | 154 000 \$ | Restauration de la maçonnerie. |
| Estrie | Église de Sainte-Anne-de-la-Rochelle | Sainte-Anne-de-la-Rochelle | 154 000 \$ | Restauration de la maçonnerie et des fenêtres. |
| Montréal | Cathédrale Christ Church | Montréal | 720 000 \$ | Restauration de la flèche du clocher. |
| Montréal | Église Saint-James | Montréal | 700 000 \$ | Restauration de la maçonnerie et des fenêtres. |
| Montréal | Basilique de Saint-Patrick | Montréal | 300 000 \$ | Restauration de l'escalier est. |
| Montréal | Église Saint-George | Montréal | 140 000 \$ | Restauration du clocher. |
| Montréal | Basilique-cathédrale Marie-Reine-du-Monde | Montréal | 175 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Montréal | Église Notre-Dame-de-la-Salette | Montréal | 98 000 \$ | Restauration du portique d'entrée. |
| Montréal | Église de Saint-Joachim | Pointe-Claire | 392 000 \$ | Restauration de la maçonnerie du clocher. |
| Montréal | Église de Saint-Jean-Baptiste | Montréal | 315 000 \$ | Restauration des fenêtres. |
| Montréal | Synagogue Shaar Hashomayim | Westmount | 490 000 \$ | Restauration de la toiture et des corniches. |

VOLET I - RESTAURATION DES BIENS IMMOBILIERS (suite)

| Région administrative | Édifce | Municipalité | Aide financière | Description des travaux |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-----------------|--|
| Montréal | Église de l'Immaculée-Conception | Montréal | 315 000 \$ | Restauration de la toiture et de la maçonnerie. |
| Montréal | Église du Très-Saint-Nom-de-Jésus | Montréal | 255 500 \$ | Installation de tirants. |
| Montréal | Église Sacré-Coeur-de-Jésus | Montréal | 161 000 \$ | Restauration de la maçonnerie, de la toiture et des finis intérieurs endommagés par des infiltrations d'eau. |
| Montréal | Église de Saint-Viateur | Montréal | 59 500 \$ | Restauration de la cheminée. |
| Montréal | Église de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs | Montréal | 52 500 \$ | Restauration de la toiture. |
| Outaouais | Église de Saint-François-de-Sales | Gatineau | 52 500 \$ | Restauration de la maçonnerie. |
| Abitibi-Témiscamingue | Église de Saint-André | La Sarre | 525 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Côte-Nord | Chapelle Sainte-Anne-de-l'Île-Providence | Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent | 400 000 \$ | Restauration de la toiture, du revêtement extérieur, du clocher, des portes et des fenêtres. |
| Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine | Église Saint-Joseph | Carleton-sur-Mer | 595 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine | Église de Saint-François-Xavier | Iles-de-la-Madeleine | 280 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Étienne | Beaumont | 8 000 \$ | Réalisation des plans et devis pour les travaux de restauration des fenêtres. |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Isidore | Saint-Isidore | 48 000 \$ | Réalisation des plans et devis pour les travaux de restauration de la maçonnerie. |
| Chaudière-Appalaches | Presbytère de Saint-Joseph | Saint-Joseph-de-Beauce | 40 000 \$ | Réalisation des plans et devis pour les travaux de restauration des fenêtres et des portes. |
| Chaudière-Appalaches | Chapelle de procession de Saint-Nicolas | Lévis | 56 000 \$ | Restauration du revêtement extérieur. |
| Chaudière-Appalaches | Presbytère de Saint-Michel | Saint-Michel-de-Bellechasse | 35 000 \$ | Réalisation d'une expertise et des plans et devis pour les travaux de restauration des fondations. |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-François-de-Sales | Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud | 100 000 \$ | Restauration du charnier. |
| Chaudière-Appalaches | Église Saint-Jean-Baptiste | Saint-Jean-Port-Joli | 4 000 \$ | Réalisation d'un carnet de santé. |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Lambert | Saint-Lambert-de-Lauzon | 91 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Vital | Lambton | 154 000 \$ | Restauration des fenêtres. |
| Chaudière-Appalaches | Église Saint-Cajetan | Armagh | 56 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Henri | Saint-Henri | 140 000 \$ | Restauration des fenêtres. |
| Chaudière-Appalaches | Église Saint-Calixte | Plessisville | 157 000 \$ | Restauration de la maçonnerie et du clocher. |
| Lanaudière | Église de la Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie | Repentigny | 146 000 \$ | Restauration des finis intérieurs. |
| Lanaudière | Cathédrale de Saint-Charles-Borromée | Joliette | 294 000 \$ | Restauration des fondations. |
| Laurentides | Église de Saint-Eustache | Saint-Eustache | 400 000 \$ | Restauration de la maçonnerie. |
| Laurentides | Église de Sainte-Anne-des-Plaines | Sainte-Anne-des-Plaines | 168 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Laurentides | Église Holy Trinity | Sainte-Agathe-des-Monts | 63 000 \$ | Restauration de la toiture. Consolidation de la structure de la toiture. |
| Laurentides | Chapelle du cimetière de Saint-Jérôme | Saint-Jérôme | 56 000 \$ | Restauration du revêtement extérieur. |
| Laurentides | Presbytère de Sainte-Thérèse-d'Avila | Sainte-Thérèse | 560 000 \$ | Restauration des galeries. |
| Montérégie | Église de Saint-Mathias | Saint-Mathias-sur-Richelieu | 464 000 \$ | Restauration du chemin couvert. |
| Montérégie | Cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue | Longueuil | 600 000 \$ | Restauration du dôme et des fenêtres. |
| Montérégie | Église Saint-Stephen | Chambly | 148 000 \$ | Restauration du parvis et des fenêtres. |
| Montérégie | Église de Sainte-Famille | Boucherville | 144 000 \$ | Restauration de la maçonnerie. |
| Montérégie | Église de Saint-Joachim | Châteauguay | 120 000 \$ | Restauration de la maçonnerie. |

VOLET 1 - RESTAURATION DES BIENS IMMOBILIERS (suite)

| Région administrative | Édifice | Municipalité | Aide financière | Description des travaux |
|-----------------------|---|----------------------------|-----------------|--|
| Montérégie | Église de La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge | La Prairie | 315 000 \$ | Restauration du parvis. |
| Montérégie | Basilique de Sainte-Anne | Varenes | 175 000 \$ | Restauration de la maçonnerie, des flèches des clochers, des fenêtres et des portes. |
| Montérégie | Église Saint Augustine of Canterbury | Saint-Bruno-de-Montarville | 147 000 \$ | Restauration des portes et des fenêtres. |
| Montérégie | Cathédrale de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur | Saint-Hyacinthe | 308 000 \$ | Restauration du parvis, des fenêtres et des portes. |
| Montérégie | Église de Sainte-Anne-de-Sorel | Sainte-Anne-de-Sorel | 119 000 \$ | Restauration des portes et des fenêtres. |
| Centre-du-Québec | Église de Saint-François-du-Lac | Saint-François-du-Lac | 60 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Centre-du-Québec | Cathédrale Saint-Jean-Baptiste | Nicolet | 231 000 \$ | Restauration de la flèche. |
| Centre-du-Québec | Église Saint-George | Drummondville | 140 000 \$ | Restauration des fenêtres, des vitraux, de la maçonnerie et du clocher. |
| Centre-du-Québec | Église de Sainte-Famille | Victoriaville | 259 000 \$ | Restauration de la toiture. |
| Centre-du-Québec | Église de Saint-Patrice | Tingwick | 63 000 \$ | Restauration des fenêtres. |
| Centre-du-Québec | Église de Sainte-Victoire | Victoriaville | 294 000 \$ | Restauration de la maçonnerie. |
| Volet 1 | | | 19 644 000 \$ | |

VOLET 2 - RESTAURATION DES BIENS MOBILIERS, DES ŒUVRES D'ART ET DES ORGUES

| Région administrative | Édifice | Municipalité | Aide financière | Description des travaux |
|-----------------------|--|--------------------------|-----------------|--|
| Capitale-Nationale | Cathédrale Holy Trinity | Québec | 35 000 \$ | Restauration de l'orgue Warren. |
| Capitale-Nationale | Église de Saint-Roch | Québec | 42 000 \$ | Restauration de l'orgue de tribune Casavant Frères, Opus 1732. |
| Outaouais | Chapelle funéraire Louis-Joseph-Papineau | Montebello | 7 000 \$ | Restauration d'un tableau. |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Thomas | Montmagny | 22 000 \$ | Restauration d'un tableau. |
| Laurentides | Calvaire d'Huberdeau | Huberdeau | 40 000 \$ | Restauration du calvaire d'Huberdeau. |
| Montérégie | Cathédrale Saint-Jean-l'Évangéliste | Saint-Jean-sur-Richelieu | 210 000 \$ | Restauration de l'orgue Casavant Frères. |
| Volet 2 | | | 356 000 \$ | |
| Total | | | 20 000 000 \$ | |

AIDE FINANCIÈRE

Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux

L'objectif du programme est de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales. Le programme comporte deux volets.

Le volet 1 (incubateur à projets de requalification) vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets de requalification et amorcent leur phase de planification. En plus d'une aide financière ad hoc pour la réalisation d'études techniques, de plans d'affaires et d'autres outils nécessaires à la planification des projets, il offre des possibilités de réseautage, d'accompagnement et de formation aux organismes participants.

Le volet 2 (requalification des lieux de culte patrimoniaux) consiste à soutenir financièrement les propriétaires de lieux de culte qui souhaitent réaliser les travaux de restauration et de mise aux normes nécessaires à un changement d'usage.

PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX

VOLET I - INCUBATEUR À PROJETS DE REQUALIFICATION

| Région administrative | Édifice | Municipalité | Aide financière | Description du projet |
|-------------------------------|---|-----------------------------------|-----------------|---|
| Bas-Saint-Laurent | Église de Sainte-Jeanne-d'Arc | Sainte-Jeanne-d'Arc | 41 250 \$ | Récupérateur de l'église de Sainte-Jeanne-d'Arc |
| Bas-Saint-Laurent | Église de Sainte-Angèle-de-Mérici | Sainte-Angèle-de-Mérici | 58 500 \$ | SAM'Rassemble - Salle de diffusion à portée régionale |
| Bas-Saint-Laurent | Église de La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste | L'Isle-Verte | 38 250 \$ | Lab-quartier - Église comme lieu de rassemblement de service |
| Bas-Saint-Laurent | Église de Saint-Narcisse | Saint-Narcisse-de-Rimouski | 8 250 \$ | Centre culturel de Saint-Narcisse |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Église de Notre-Dame-de-Lourdes | Girardville | 16 500 \$ | Étude d'avant-projet pour la requalification de l'église |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Église de Saint-Eugène | Saint-Eugène-d'Argentenay | 10 500 \$ | Requalification de l'église |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Église de Saint-Édouard | Saguenay | 18 000 \$ | Requalification église Saint-Édouard de Port-Alfred |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Église de Saint-Léon | Labrecque | 26 250 \$ | Requalification de l'église de Labrecque |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | Église de Saint-Bruno | Saint-Bruno | 45 000 \$ | Requalification du bâtiment pour le milieu culturel et communautaire |
| Capitale-Nationale | Chapelle des Sœurs-du-Bon-Pasteur | Québec | 45 000 \$ | Étude de faisabilité - transformation de la chapelle des Sœurs-du-Bon-Pasteur |
| Capitale-Nationale | Église de Saint-Joseph | Les Éboulements | 61 000 \$ | Espace Jean Moisan |
| Capitale-Nationale | Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs | Portneuf | 16 500 \$ | Havre multiculturel de Portneuf |
| Estrie | Église de Sainte-Anne-de-la-Rochelle | Sainte-Anne-de-la-Rochelle | 45 000 \$ | Requalification de l'église de Sainte-Anne-de-la-Rochelle |
| Estrie | Église de Saint-Malo | Saint-Malo | 45 000 \$ | Requalification de l'église de Saint-Malo |
| Estrie | Église de Saint-Herménégilde | Saint-Herménégilde | 9 000 \$ | Église Saint-Herménégilde, au cœur du patrimoine |
| Abitibi-Témiscamingue | Église de Saint-Paul | Senneterre | 20 250 \$ | Transformation d'église pour la collectivité |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Église de Saint-Évagre | Rivière-à-Claude | 13 500 \$ | Distillerie et lieu de rencontre communautaire, culturel et touristique. |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Église de Saint-Siméon | Saint-Siméon | 45 000 \$ | Un avenir pour notre église |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Oratoire du Mont-Saint-Joseph | Carleton-sur-Mer | 33 000 \$ | Mont Saint-Joseph - Immersion naturelle et bâtie |
| Chaudière-Appalaches | Église Saint-Malachie | Saint-Malachie | 15 000 \$ | Espace multifonctionnel |
| Chaudière-Appalaches | Église Sainte-Catherine-Labouré | Kinnear's Mills | 6 000 \$ | Requalification du bâtiment patrimonial Sainte-Catherine-Labouré |
| Chaudière-Appalaches | Église de Sainte-Luce | Disraëli | 45 000 \$ | Requalification de l'église Sainte-Luce de Disraëli |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Antoine | Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues | 15 000 \$ | Projet de reconversion de l'église de Saint-Antoine à l'Isle-aux-Grues |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saints-Anges | Saints-Anges | 33 000 \$ | Réflexion sur l'avenir de l'église |
| Chaudière-Appalaches | Église de Sainte-Claire | Sainte-Claire | 33 000 \$ | Requalification de l'église de Sainte-Claire |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Camille | Saint-Camille-de-Lellis | 15 000 \$ | Étude de faisabilité et audit technique pour la requalification de l'église |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Louis-de-Gonzague | Saint-Louis-de-Gonzague | 45 000 \$ | Saint-Louis-de-Gonzague |
| Chaudière-Appalaches | Église de Notre-Dame-de-l'Assomption | Berthier-sur-Mer | 75 000 \$ | Reconversion de l'église de Berthier-sur-Mer en espaces multifonctionnels |
| Lanaudière | Chapelle de Notre-Dame-de-Fatima | Saint-Alphonse-de-Rodriguez | 45 000 \$ | La chapelle hub créatif |
| Laurentides | Église de Saint-Joseph-du-Lac | Saint-Joseph-du-Lac | 15 000 \$ | Sauvegarde de l'église de l'église de Saint-Joseph-du-Lac |
| Montérégie | Église de Saint-Jean-Baptiste | Roxton Falls | 33 000 \$ | Requalification de l'église Saint-Jean-Baptiste de Roxton Falls |
| Montérégie | Église de Saint-Pierre | Pointe-des-Cascades | 14 250 \$ | Conversion de l'église en bibliothèque municipale de type 3e lieu |
| Laurentides | Église de Saint-Nazaire | Saint-Nazaire-d'Acton | 45 000 \$ | Centre multifonctionnel |
| Centre-du-Québec | Église de Saint-Liboire | Saint-Liboire | 45 000 \$ | Transformation de l'église de Saint-Liboire |
| Volet 1 | | | 1 075 000 \$ | |

VOLET 2 - REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE PATRIMONIAUX

| Région administrative | Édifice | Municipalité | Aide financière | Description du projet |
|---------------------------------|--|----------------------|-----------------|---|
| Bas-Saint-Laurent | Église de Saint-Georges | Cacouna | 642 000 \$ | Aménagement d'une exposition d'arts populaires itinérante |
| Capitale-Nationale | Église du Sacré-Coeur-de-Jésus | La Malbaie | 2 350 000 \$ | Requalification/Pavillon citoyen |
| Estrie | Église Bishop Stewart Memorial of the Holy Trinity | Frelighsburg | 2 170 000 \$ | Transformation de l'église Bishop Stewart Memorial en centre communautaire |
| Estrie | Église de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie | Waterville | 2 073 000 \$ | Centre multifonctionnel de Waterville |
| Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine | Église de Saint-André | Îles-de-la-Madeleine | 1 830 000 \$ | Transformation de l'église Saint-André en Espace d'accélération et de croissance |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Apollinaire | Saint-Apollinaire | 3 460 000 \$ | Transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture |
| Chaudière-Appalaches | Église de Saint-Séverin | Saint-Séverin | 400 000 \$ | Transformation de l'église de Saint-Séverin en salle multifonctionnelle |
| Volet 2 | | | 12 925 000 \$ | |
| Total | | | 14 000 000 \$ | |

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

*États financiers du
Conseil du patrimoine religieux du Québec*

31 mars 2024

| | |
|---|------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1-2 |
| État des résultats | 3 |
| État de l'évolution des soldes de fonds | 4 |
| État de la situation financière..... | 5 |
| État des flux de trésorerie | 6 |
| Notes complémentaires..... | 7-11 |

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil du patrimoine religieux du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 22 août 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

| | 2024 | | | | 2023 |
|--|---------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Fonds d'administration générale | Fonds affectés | Fonds investis en immobilisations | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | | | |
| Aide financière – volets I et II | 675 000 | 16 609 244 | — | 17 284 244 | 20 861 315 |
| Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette) | — | 7 337 641 | — | 7 337 641 | 6 093 021 |
| Conférences | 47 484 | — | — | 47 484 | 48 471 |
| Autres | 97 317 | 16 581 | — | 113 898 | 26 312 |
| | 819 801 | 23 963 466 | — | 24 783 267 | 27 029 119 |
| Charges | | | | | |
| Aide financière – volets I et II | — | 16 609 244 | — | 16 609 244 | 20 261 315 |
| Intérêts sur la dette | — | 7 337 641 | — | 7 337 641 | 6 093 021 |
| Conférences | — | 40 815 | — | 40 815 | 19 974 |
| Table de Montréal | 27 622 | — | — | 27 622 | 23 444 |
| Salaires – administration | 492 416 | — | — | 492 416 | 442 103 |
| Honoraires | 120 486 | — | — | 120 486 | 93 118 |
| Frais de déplacement et de représentation | 20 822 | — | — | 20 822 | 27 147 |
| Loyer | 21 768 | — | — | 21 768 | 31 981 |
| Frais de bureau | 42 636 | — | — | 42 636 | 12 588 |
| Promotion | 9 931 | — | — | 9 931 | 3 243 |
| Imprimerie et photocopies | 2 425 | — | — | 2 425 | 2 425 |
| Assurances | 7 320 | — | — | 7 320 | 7 468 |
| Communications | 5 150 | — | — | 5 150 | 4 344 |
| Amortissement des immobilisations | — | — | 8 535 | 8 535 | 6 281 |
| Autres | 2 145 | — | — | 2 145 | 2 134 |
| | 752 721 | 23 987 700 | 8 535 | 24 748 956 | 27 030 586 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 67 080 | (24 234) | (8 535) | 34 311 | (1 467) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2024

| | Fonds d'administration générale | Fonds affectés | Fonds investis en immobilisations | Total |
|--|--|-----------------------|--|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1 ^{er} avril 2022 | 221 969 | — | 16 530 | 238 499 |
| (Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges | 24 788 | (19 974) | (6 281)* | (1 467) |
| Virement interfonds | (19 974) | 19 974 | — | — |
| Solde au 31 mars 2023 | 226 783 | — | 10 249 | 237 032 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 67 080 | (24 234) | (8 535) | 34 311 |
| Virement interfonds | (44 888) | 24 234 | 20 654 | — |
| Solde au 31 mars 2024 | 248 975 | — | 22 368 | 271 343 |

* Représente l'amortissement des immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil du patrimoine religieux du Québec
État de la situation financière
au 31 mars 2024

| | | 2024 | | | 2023 |
|---|-------|---------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
| | Notes | Fonds d'administration générale | Fonds affectés | Fonds investis en immobilisations | Total |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actif | | | | | |
| À court terme | | | | | |
| Encaisse | | 1 496 643 | 21 460 692 | — | 22 957 335 |
| Intérêts à recevoir | | 7 869 | 2 028 945 | — | 2 036 814 |
| Somme à recevoir du fonds d'administration générale | | — | 301 809* | — | — |
| Créances | 3 | 20 314 | 64 443 526 | — | 64 463 840 |
| Tranche à court terme des subventions à recevoir | 4 | — | 33 120 194 | — | 33 120 194 |
| | | 1 524 826 | 121 355 580 | — | 122 578 183 |
| Subventions à recevoir | 4 | — | 138 335 580 | — | 138 335 580 |
| Immobilisations | 5 | — | — | 22 368 | 22 368 |
| | | 1 524 826 | 259 690 746 | 22 368 | 260 936 131 |
| Passif | | | | | |
| À court terme | | | | | |
| Créiteurs et charges à payer | | 127 400 | — | — | 127 400 |
| Intérêts sur la dette | | — | 2 028 945 | — | 2 028 945 |
| Somme à payer aux fonds affectés | | 301 809* | — | — | — |
| Aide financière reportée | 6 | 864 642 | 65 705 895 | — | 66 552 537 |
| Tranche à court terme de la dette | 7 | — | 33 120 194 | — | 33 120 194 |
| | | 1 275 851 | 101 855 034 | — | 101 829 076 |
| Dette | 7 | — | 138 335 580 | — | 138 335 580 |
| Apports reportés | 8 | — | 20 500 132 | — | 20 500 132 |
| | | 1 275 851 | 259 690 746 | — | 260 664 788 |
| Soldes de fonds | | | | | |
| Non grevés d'affectations | | 248 975 | — | — | 248 975 |
| Investis en immobilisations | | — | — | 22 368 | 22 368 |
| | | 248 975 | — | 22 368 | 271 343 |
| | | 1 524 826 | 259 690 746 | 22 368 | 260 936 131 |

* Ces éléments, qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités d'encaissement ou de remboursement, ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil du patrimoine religieux du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

| | 2024 | 2023 |
|--|---------------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 34 311 | (1 467) |
| Ajustement pour : | | |
| Amortissement des immobilisations | 8 535 | 6 281 |
| | 42 846 | 4 814 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir | | |
| Intérêts à recevoir | (323 165) | (343 063) |
| Créances | (19 592 895) | (3 299 751) |
| Subventions à recevoir | (20 000 000) | (20 000 000) |
| Créditeurs et charges à payer | 47 918 | 688 |
| Intérêts sur la dette | 315 296 | 343 063 |
| Aide financière reportée | 18 610 817 | 4 928 495 |
| Apports reportés | 5 400 791 | 2 512 078 |
| | (15 498 392) | (15 853 676) |
| Activités d'investissement | | |
| Encaissement de subventions | (20 654) | — |
| Activités de financement | | |
| Encaissement de subventions | 12 579 975 | 13 437 364 |
| Augmentation de la dette | 20 000 000 | 20 000 000 |
| Remboursement de la dette | (12 579 975) | (13 437 364) |
| | 20 000 000 | 20 000 000 |
| Augmentation nette de l'encaisse | 4 480 954 | 4 146 324 |
| Encaisse au début | 18 476 381 | 14 330 057 |
| Encaisse à la fin | 22 957 335 | 18 476 381 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le Conseil présente ses informations financières par fonds et applique la méthode du report pour la constatation des apports.

Fonds d'administration générale

Le fonds d'administration générale regroupe les ressources utilisées pour les activités courantes du Conseil.

Fonds affectés

Les fonds affectés sont constitués principalement de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère »). L'utilisation des fonds affectés est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil et le Ministère.

Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations ainsi que l'amortissement de ces dernières.

Constatation des apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

| | | |
|-------------------------|-----------|-------|
| Mobilier et agencements | Dégressif | 20 % |
| Matériel informatique | Linéaire | 3 ans |
| Site internet | Linéaire | 2 ans |

2. Méthodes comptables (suite)

Services rendus par les bénévoles

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles, en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le Conseil dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le Conseil comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2024

3. Créances

| | 2024 | | | 2023 |
|-----------------|---------------------------------------|-------------------|-------------------|------------|
| | Fonds d'administration générale | Fonds affectés | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Aide financière | — | 64 443 526 | 64 443 526 | 44 850 205 |
| Autres | 20 314 | — | 20 314 | 20 740 |
| | 20 314 | 64 443 526 | 64 463 840 | 44 870 945 |

4. Subventions à recevoir

Les subventions du Ministère, échéant entre avril 2024 et mars 2029 (entre avril 2023 et mars 2028 au 31 mars 2023), portent intérêt à des taux variant de 1,80 % à 7,26 % (1,80 % à 7,26 % au 31 mars 2023).

Ces subventions sont encaissables dans les délais suivants :

| | \$ |
|------|------------|
| 2024 | 33 120 194 |
| 2025 | 35 094 233 |
| 2026 | 31 598 661 |
| 2027 | 38 563 070 |
| 2028 | 33 079 616 |

5. Immobilisations

| | 2024 | | | 2023 |
|----------------------------|---------------|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier et agencements | 10 337 | 1 034 | 9 303 | 1 068 |
| Matériel informatique | 10 319 | 1 548 | 8 771 | 591 |
| Site internet | 21 475 | 17 181 | 4 294 | 8 590 |
| | 42 131 | 19 763 | 22 368 | 10 249 |

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2024

6. Aide financière reportée

L'aide financière reportée représente des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

| | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début | 47 941 720 | 43 013 225 |
| Plus : montant reçu au cours de l'exercice | 340 674 | 214 810 |
| Plus : montant inclus dans les créances | 35 000 000 | 25 000 000 |
| Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice | (16 729 857) | (20 286 315) |
| Solde à la fin | 66 552 537 | 47 941 720 |

7. Dette

| | 2024 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Emprunts bancaires échu en 2024* et portant intérêt à des taux variant de 3,62 % à 5,18 % | — | 22 145 706 |
| Emprunts bancaires échéant en 2024* et portant intérêt à des taux variant de 3,00 % à 4,27 % (3,00 % à 4,27 % en 2023) | 21 692 090 | 29 037 600 |
| Emprunts bancaires échéant en 2025* et portant intérêt à des taux variant de 1,80 % à 3,74 % (1,80 % à 3,74 % en 2023) | 21 706 799 | 23 591 135 |
| Emprunts bancaires échéant en 2026* et portant intérêt à des taux variant de 1,81 % à 4,06 % (1,81 % à 4,06 % en 2023) | 33 969 843 | 36 334 229 |
| Emprunts bancaires échéant en 2027* et portant intérêt à des taux variant de 3,06 % à 7,26 % (3,06 % à 7,26 % en 2023) | 41 815 312 | 44 229 371 |
| Emprunts bancaires échéant en 2028* et portant intérêt à des taux variant de 5,21 % à 7,16 % (5,21 % à 6,63 % en 2023) | 22 885 885 | 8 697 708 |
| Emprunts bancaires échéant en 2029* et portant intérêt à des taux variant de 5,28 % à 7,25 % | 29 385 845 | — |
| | 171 455 774 | 164 035 749 |
| Tranche à court terme | 33 120 194 | 36 845 416 |
| | 138 335 580 | 127 190 333 |

* Cette date représente l'année civile.

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, les titres et les intérêts du Conseil selon les termes d'un protocole d'entente intervenu avec le Ministère le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001. Ces emprunts sont financés par les subventions à recevoir du même montant.

7. Dette (suite)

Les versements en capital de la dette pour les prochains exercices sont les suivants :

| | Sommes exigibles | Tranche des sommes exigibles devant être refinancées |
|------|---------------------|--|
| | \$ | \$ |
| 2024 | 33 120 194 | 21 029 812 |
| 2025 | 35 094 233 | 25 114 231 |
| 2026 | 31 598 661 | 23 736 181 |
| 2027 | 38 563 070 | 33 302 228 |
| 2028 | 33 079 616 | 30 471 052 |

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des sommes reçues par le Conseil devant être réservées, à la demande des créanciers, afin de couvrir toute perte éventuelle.

9. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le Conseil est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les subventions à recevoir et la dette portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

10. Organisme contrôlé non consolidé

Le Fonds du patrimoine religieux du Québec a cessé ses activités au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022 et est actuellement en processus de dissolution.

